

## Les ciseaux du rectorat de LILLE

A Lille, Madame le Recteur fait du zèle. Alors que rien dans la procédure électorale n'indique que les organisations syndicales doivent présenter leurs statuts à son autorité organisatrice des élections professionnelles des 14, 18 et 20 octobre 2011, elle a exigé que le SNCA e.i.L. Convergence le fasse au prétexte qu'il présente des listes dans son académie et qu'elle ignorait son existence !

Le SNCA e.i.L. Convergence est une organisation nationale qui célèbre en cette fin d'année 2011 son 10<sup>ème</sup> anniversaire et l'ignorance de Madame le Recteur ne change rien à la chose. Ni au fait que **la loi autorise toutes les organisations syndicales qui ont au moins deux ans d'existence à se présenter aux élections professionnelles**. Peut-être l'ignorance de Madame le Recteur porte-t-elle aussi sur la loi dont elle doit pourtant faire assurer le respect puisqu'elle est un fonctionnaire nommé par l'exécutif.

Ce n'est pas tout. Comme son attention avait été attirée sur ces listes par la malveillance du SNETAA-FO, cette dame a exigé, outre les statuts du SNCA e.i.L. Convergence, la preuve de son existence par d'autres textes ; **le SNCA e.i.L. Convergence lui a remis les copies de trois jugements rendus en 2005 et 2006 à l'issue de procès opposant le SNCA e.i.L. Convergence à la fédération EIL**. A l'époque, le SNETAA en était la principale composante, ce qui lui donnait la haute main sur la direction de la fédération ; par la même occasion, il tentait de s'emparer du SNCA e.i.L. Convergence. En effet, le SNCA e.i.L. Convergence, avant même son congrès constitutif de février 2003, au cours duquel il adopta son nom et son logo, avait affronté le scrutin de 2002. Il n'avait pas eu d'élu, certes, mais suffisamment de voix pour obtenir des décharges.

C'est sur ces décharges que lorgnaient le SNETAA et ses secrétaires généraux, le sortant, Bernard PABOT et l'entrant Christian LAGE, afin de compenser l'érosion en voix et en moyens que subissait le SNETAA sur le secteur des PLP ; une entrée sur celui des certifiés et des agrégés compenserait à l'avenir, pensaient-ils, le déclin bien amorcé du SNETAA chez les PLP. C'est pourquoi ils tentèrent un *hold up* sur le SNCA e.i.L. Convergence. Mal leur en prit, car **ils perdirent les trois procès de 2005-2006 !**

Désormais passé chez FO, le SNETAA ne peut plus prétendre appartenir à la fédération EIL puisque selon le règlement intérieur de cette dernière la double appartenance est interdite. Or, Christian LAGE, toujours secrétaire général du SNETAA FO, dans son verbe pompeux et approximatif, n'en rate pas une pour célébrer son appartenance aux fédérations de l'enseignement et de la fonction publique à l'interne de la CGT-FO.

Ce qui ne l'a pas, empêché, car le culot et la c...erie font bon ménage, de sortir de sa poche un syndicat EIL fantoche pour empêcher d'aller à ces élections 2011 le SNEPAG e.i.L., syndicats d'agents d'administration et de gestion, qui a refusé de suivre le SNETAA à FO ...

Dans l'urgence et pour parer ce sale coup contre un syndicat e.i.L., efficace, indépendant et laïque, **le SNEPAG e.i.L. et le SNCA e.i.L. Convergence qui avaient préparé ensemble, dans l'union, des listes présentées conjointement par leurs deux Syndicats e.i.L., qui en avaient informé le ministre, ont décidé que ces listes d'union seraient présentées sous les seuls nom et logo du SNCA e.i.L. Convergence** ; comme le seraient aussi celles d'Action & Démocratie de NICE menacées également d'être torpillées par FO.

## **Contre la malveillance, le rassemblement, contre la menace, l'union !**

**C'est cela le syndicalisme** : pas la recompo d'appareils pour garder les « moyens » dont ils usent pour exercer le pouvoir au bénéfice de leurs *apparatchiki*, en oubliant complètement la défense des intérêts matériels et moraux des adhérents ; et encore moins le syndicalisme administratif auquel ces notabliaux aspirent à contribuer.

Mais le SNCA e.i.L. Convergence n'en avait pas fini avec Madame PHILIPPE ! Elle a trouvé à redire au texte qu'il mettait en ligne sur le site électoral qui lui est réservé ! Ne disait-il pas : « ...*nous nous indignons ...de la soumission de l'Education Nationale aux lois de l'argent ...* » ? Parce que les suppressions de postes par dizaines de milliers dont est victime l'Ecole de la République ne seraient donc pas l'expression de cette soumission aux lois de l'argent édictées par les banques, les assurances, les fonds de pensions et autres agences de notation ?

Nous nous sommes inclinés et nous avons écrit : « ... *soumission du système aux lois de l'argent ...* »

Madame le Recteur n'a pas rangé ses ciseaux pour autant.

Cette fois, c'est le texte de la page dédiée de SUD qu'elle veut découper !

Nos camarades de SUD dont nous ne partageons pas toutes les revendications, en particulier celle d'un statut et d'un corps unique, sont invités par l'Anastasié rectorale à éliminer de leur déclaration : « *volonté de flicage* » et « *contre les pressions, harcèlement ou sanctions iniques de la part de la hiérarchie* ».

Les électrices et les électeurs de l'académie de LILLE sont ainsi protégés des mauvaises lectures que voulaient mettre sous leurs yeux d'indignes organisations syndicales comme SUD et le SNCA e.i.L. Convergence ; leur innocence est préservée grâce aux ciseaux pointus et tutélaires de Madame la Rectrice dont le zèle sera sans aucun doute récompensé un jour ou l'autre, après d'autres élections peut-être, si, toutefois, elles tournent dans le sens de son destin.

Mais cela est une autre histoire !

En attendant, **indignons-nous, et indignez-vous avec nous, du flicage, de la censure et de la politique de soumission aux lois de l'argent imposés aux personnels de l'Education Nationale.**